

Décision

Générale

colonial

Décision n° 127-153-1909 Mutation.

n° 127-153-1909

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
8 juillet 1909

Numéro JO
n° 153 du 01/08/1909

Date du numéro
1 août 1909

TEXTE INTÉGRAL

la solde mensuelle du brigadier indigène des Douanes Abdoulahé Doalé est portée de 120 à 140 francs pour compter du 14 juillet 1909.